

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal Communauté de Communes de Moselle et Madon

Commune de
SEXEY-AUX-FORGES

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier arrêté Echelle : 1/8000

Dossier conforme à celui annexé à la DCC du. 20-06-2024
arrétant le projet de PLU.

Le président :



Type de zone	Description
UA	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien dense. La zone présente un caractère résidentiel mais est multifonctionnelle : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces.
UAq	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien dense. La zone présente un caractère résidentiel mais est multifonctionnelle : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces.
UB	Extensions résidentielles à dominante habitat. Ces zones multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
UBc	Extensions résidentielles à dominante habitat. Ces zones multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
UBd	Secteur à prescriptions particulières.
UCa	Extensions résidentielles à vocation mixte habitat et activités.
UCb	Secteurs de clés. Des prescriptions particulières sont mises en place pour assurer la préservation patrimoniale de ces ensembles architecturaux.
UCc	Trois secteurs sont définis pour tenir compte des caractéristiques de différents quartiers de clés du territoire.
UCd	Secteurs d'habitations de grandes hauteurs.
UE	Secteurs d'équipements publics.
UH	Secteurs hospitaliers et médico-sociaux.
UI	Secteurs de terrains d'agrément et de jardins situés à l'intérieur d'habitations. Zone mise en place pour éviter les constructions en seconde ligne. Ces secteurs permettent la construction d'une pièce.
UT	Secteurs à vocation touristique.
UX	Secteurs d'activités économiques à vocation majoritairement artisanale.
UXc	Secteurs d'activités économiques à vocation majoritairement commerciale.
UYa	Secteurs d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle.
UYb	Secteur à prescriptions particulières où la hauteur n'est pas limitée.
UYc	Secteur à prescriptions particulières où la hauteur est encadrée par des prescriptions.
UZ	Secteurs d'activités économiques à vocation majoritairement tertiaire.
1AU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
1AUE	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics.
1AUX	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques artisanales.
1AUZ	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques tertiaires.
1AUZm	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des aménagements pour la mobilité liée à la zone d'activités économiques tertiaires de Brasseilles Forestières.
2AU	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
2AUX	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités économiques.
A	Zone agricole constructible.
AP	Zone agricole - Secteur particulier de diversification.
Ai	Zone agricole inconstructible.
Am	Secteur particulier où seules les constructions de type serres et tunnels sont autorisées.
AS	Zone agricole préservée au regard des enjeux environnementaux.
N	Zone naturelle.
NA	Secteur dédié à la construction d'abris pour animaux non agricoles.
Naero	Secteur de l'aérodrome.
NC	Secteur constructible.
NE	Secteur d'équipements publics isolés.
NF	Forêts et bois.
NHA	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
NHB	
NHF	
NIV	Espaces verts urbains / îlots verts. Zone où seuls les aménagements publics (aires de jeux, bancs, cheminements...) sont autorisés.
NJ	Secteurs de jardins situés en fond de parcelle. Ce secteur permet la construction d'abris de jardins. Il n'autorise pas la construction de pièces.
Njp	Jardins partagés / pâquis / jardins ouverts.
NK	Zone n'autorisant que l'aménagement d'aire de stationnement.
NL	Secteur de loisirs à vocation culturelle ou sportive.
NLA	Secteur de loisirs à vocation culturelle ou sportive à enjeux environnementaux.
NM	Terrains militaires.
NP	Secteurs sauvegardés où l'évolution des constructions et le changement de destination sont interdits pour des raisons techniques ou sanitaires (encadrement aux niveaux multiples, etc.).
NS	Zone naturelle à fort enjeu environnemental.
NT	Activités touristiques en zone naturelle.
NTF	Secteur du Fort Pélissier.
NTs	Secteur de la salle de spectacles de Barville-sur-Madon.
NV	Secteur de vignes.
NKA	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
NKS	Activités économiques isolées à besoin particulier.
NKO	Activités économiques isolées n'ayant aucune possibilité d'extension.

LEGENDE :

	Eléments bâtis (Art. L151-19 du CU)		Emplacements réservés
	Eléments végétaux (Art. L151-19 du CU)		Zone d'implantation obligatoire des façades
	Elément Boisé Classé		Recul obligatoire des façades
	Sentier à protéger		Alignement des façades principales
	Recul de la forêt		Protection du commerce et de l'artisanat
	Secteur concerné par une OAP		

